

RÉSUMÉ :

La thèse traite des dommages-intérêts pour inexécution d'un contrat.

Le point de départ est une discussion en droit français sur le concept de la "responsabilité contractuelle" que certains auteurs jugent comme "faux". Ce débat est mis en relation avec le concept traditionnel de la "responsabilité contractuelle" en droit français, ainsi qu'avec l'Avantprojet de réforme du droit des obligations et du droit de la prescription français de 2005 (« Avantprojet